

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MASSY
SAID 2EME SECTEUR
8 AVENUE DE FRANCE
91744 MASSY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 29 058 022 256

Référence de l'avis : 25 91 A307567 84

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

40 AV COUR DE FRANCE

91380 CHILLY MAZARIN

Numéro FIP : 910 24 25 7384129789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 91120

AGATHE THEO
40 AV COUR DE FRANCE
91380 CHILLY MAZARIN

Somme qui vous est remboursée

167,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP MASSY
SAID 2EME SECTEUR
8 AVENUE DE FRANCE

91744 MASSY CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1020 7000 932X XXXX XXX6 913

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTG

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

21 334

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : AGATHE THEO

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	23955			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	23955			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3441			
Salaires, pensions, rentes nets.....	20514			20514
Revenu brut global.....				20514
Revenu imposable.....				20514
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				992
Décote.....				- 440
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				552

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				552
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 719
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				- 167
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				167
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				21334
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	820		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	820		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 1 12627
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 2,69%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.